

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contacts presse

Frédéric PIQUET
Relations Presse
Tél. 01 46 11 83 01
Port. 06 07 76 36 08
frederic.piquet@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

Protocole d'accord entre l'Andra et le Service géologique britannique (BGS)

Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra et John Ludden, directeur exécutif du Service géologique britannique (British Geological Survey, BGS) ont signé le 29 avril 2009, au Laboratoire souterrain de l'Andra en Meuse/Haute-Marne, un protocole d'accord pour poser des principes de coopération scientifique et technique dans le domaine des sciences de la Terre.

L'objectif principal du protocole d'accord entre l'Andra et le BGS, signé le 29 avril 2009, est de permettre **un échange mutuel** de compétences, de connaissances et d'informations, et d'initier **une collaboration en matière de recherche scientifique et technique.**

L'Andra et le BGS ont tous deux une expertise dans l'exploration et dans la caractérisation de sites favorables au développement d'installations de stockage dans les couches géologiques profondes qui sont adaptées à l'isolement et au confinement à long terme des déchets radioactifs. Ils coopèrent ensemble, notamment dans le cadre du programme européen FORGE, sur la thématique de la migration des gaz dans les formations géologiques peu perméables.

Le protocole d'accord favorise les activités de recherche communes dans le domaine des géo-sciences comme, par exemple, l'acquisition et l'interprétation de mesures géophysiques permettant la caractérisation des formations géologiques.

Les visites des membres du personnel des deux organismes engagés dans les programmes mutuels de recherche et de transfert des connaissances seront aussi favorisées, y compris l'échange d'étudiants doctorants ou post-doctorants.